

## **L'info** de la municipalité de **Les Hauteurs**

---

Bonjour

Pour ceux qui ne l'on pas encore constaté, le pont du 4 Est est reconstruit. Certains diront que les tuyaux sont trop gros pour l'importance du ruisseau Larivé. Le Ministère des transports a changé ses critères pour le calcul des ouvrages d'évacuation de l'eau en 2009. En effet et vous l'avez constaté vous-même, les pluies sont maintenant beaucoup plus intenses et ce n'est pas rare de voir que ces ouvrages ne font pas le travail pour lequel ils sont conçus. Pour se faire le ministère a augmenté de 10 % la grosseur des tuyaux pour éviter les catastrophes. Je ne désire pas qu'on soit obligé de repayer pour cette structure une autre fois avant 30 ou 40 ou même 50 ans.

Je suis entré en fonction en 2010 et le budget avait été fait. En 2011, j'étais présent pour la confection de celui-ci. Les effets de différentes mesures prises dans le garage municipal commencent à faire leurs effets. Je vous fais remarquer qu'en 2011, nous avons abaissé la taxe foncière à cause de l'augmentation de la taxe sur les rebuts. Cette année encore, nous gardons le même niveau de taxes foncières. Pourquoi ? Voici une partie de la réponse :

	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Entretien et réparation véhicules, enlèvement de la neige.	76 510\$	44 840\$	40 000\$
Lubrifiants.	2251\$	1180\$	1300\$
Immatriculation et Inspection.	3651\$	2548\$	2600\$

Nous budgétions pour 2012, une somme de 40 000\$ pour l'entretien et réparation au cas où quelque chose survienne. Vous devez constater que la diminution des coûts pour ce poste budgétaire est de 36 510\$ à lui seul. De plus le camion loué du CEGER est déjà inspecté, immatriculé et assuré. Dans le poste Immatriculation et inspection un 1000 \$ vient de nous apparaître. De plus, l'entretien de ce camion est fait par le CEGER et nous avons la possibilité d'envoyer notre propre camion au garage du CEGER à 63\$ l'heure au lieu de 90\$ à Rimouski. Remarquer la différence dans le coût des lubrifiants. Par hasard, nous avons trouvé dans l'argent prélevé par taxes foncières environ 38 500\$ simplement en changeant notre façon de voir l'utilisation du garage municipal pour le déneigement.

Pour les purs et durs du garage municipal, je vous informe que l'aile et la pelle 45 de notre camion Westar sont neuves. Pas de soudure sur la soudure...De plus, nous avons un tambour neuf dans la souffeuse Larue, celle avec lesquels certains opérateurs ont passé dans les champs labourés pour élargir la route. Pour l'information de certain : « un souffleur à neige est construit pour souffler de la neige, pas de la terre contenant des roches ». Le souffleur Blanchette est remis à niveau et le loader a eu sa vérification. Je rappelle que cet hiver nous n'avons pas le contrat d'entretien de la 298. Les livres de la municipalité de 2012 vont donc nous dire combien coûte le déneigement de nos routes à Les Hauteurs. Nous regardons toujours pour donner l'opération « gros rebuts » à contrat à un entrepreneur privé. Ce transfert permettra de vendre le Chevrolet et d'acheter une camionnette qui servirait à la municipalité toute l'année. Naturellement le camion du CEGER est affublé de tous les maux selon certains et en plus ce n'est pas un 4 par 4. Je rappelle que c'est une location et que personne dans la municipalité ne pourra le racheter à bas prix. Je me pose la question, si se n'est pas cela le plus gros problème du camion ...?

### **Route 298**

Je rappelle que la municipalité de Les Hauteurs *n'a pas le contrat d'entretien de la route 298*. Donc s'il y a des problèmes sur cette voie de circulation veuillez composer le numéro de téléphone suivant : **418-775-8801**. Conservez le numéro.

### **Route du Fourneau-à-Chaux**

À compter du 23 décembre 2011, la route du Fourneau-à-Chaux deviendra « cul-de-sac » « fermé », pendant la période hivernale puisque la municipalité de Saint-Anaclet n'ouvrira plus la route dans le secteur et seule la fonte de la neige fera que la route sera ouverte. Seuls les propriétaires riverains de la route du secteur de Saint-Marcellin seront autorisés à emprunter cette route pour accéder à leur propriété en période hivernale.

### **Budget 2012**

Nous avons adopté le budget 2012 le 5 décembre. La taxe foncière demeure inchangée à 1.60\$ du 100\$ d'évaluation. Pour le résidentiel, la taxe de vidange est de 131\$ et la taxe pour la récupération est de 58\$. Pour le secteur agricole, la taxe de vidange est de 145\$ et la taxe pour la récupération de 93\$. Pour le commercial ces taxes sont de 235\$ et 98\$. Nous avons toujours à la municipalité des composteurs à 20\$ pièce. La façon la plus simple de diminuer le poids des vidanges, c'est composter (diminution du poids du sac vert = diminution de la taxe). Vous avez dans le sac vert beaucoup de matière pour faire du compost et qui n'a pas sa place dans un site d'enfouissement.

### **Démission au conseil de la municipalité de Les Hauteurs**

Monsieur Robert Lebel a démissionné à titre de conseiller. Suite à sa formation sur le code d'éthique, Monsieur Lebel m'a informé qu'il quittait le conseil tout en justifiant sa décision. Au nom des membres du conseil et en mon nom, je remercie monsieur Lebel pour son implication au sein de la municipalité de Les Hauteurs et surtout sa très grande honnêteté et sa franchise. Ce sont deux qualités qui se raréfient aujourd'hui et nous apprécions à juste titre ces deux valeurs chez Robert. Un gros merci.

### **Élection en 2012**

Pour votre information les mises en candidature pour le poste de conseiller en remplacement de Robert seront du 10 au 24 février 2012. Si nous avons plus qu'une personne qui pose sa candidature, le vote par anticipation sera le 18 mars. Le scrutin final pour sa part sera le 25 mars 2012. Je rappelle que le coût d'une élection est d'environ 5000\$ à 7000\$ et nécessite beaucoup de travail tel que refaire les listes électorales, faire les envois, compiler l'ensemble des interventions, c'est excessivement technique. Pour les personnes intéressées, je vous informe que la rémunération est presque virtuelle pour le temps et l'énergie qu'on doit y mettre comme conseiller (ce n'est pas simplement une réunion par mois). C'est une forme de bénévolat il faut y croire.

### **Appel d'offre, déneigement de la patinoire**

Lors des grosses tempêtes, nous désirons qu'un ouvrier de cours déneige la patinoire. Pour ce faire, nous désirons que les personnes intéressées déposent sous enveloppe cacheté, *une offre de service pour un déneigement lors qu'il est appelé*. Le travail est donc ponctuel et sur appel. Dans une enveloppe cachetée sur laquelle vous avez inscrit « Ouverture de patinoire », déposer votre offre au bureau municipal avant 11h00 le 14 décembre 2011. L'ouverture des soumissions se fera immédiatement après l'heure de fermeture. Le plus bas soumissionnaire sera retenu. Merci.

### **Depuis deux ou trois publications, L'Info de Les Hauteurs est aussi sur le site Internet de la municipalité : Municipalité de Les Hauteurs**

### **Le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2011 au 6 janvier 2012.**

Joyeux Noël de la part des membres du conseil et des employés de la municipalité.

